

## Sous avis technique

U3 P3 E1/2 C2



## DESRIPTIF TYPE



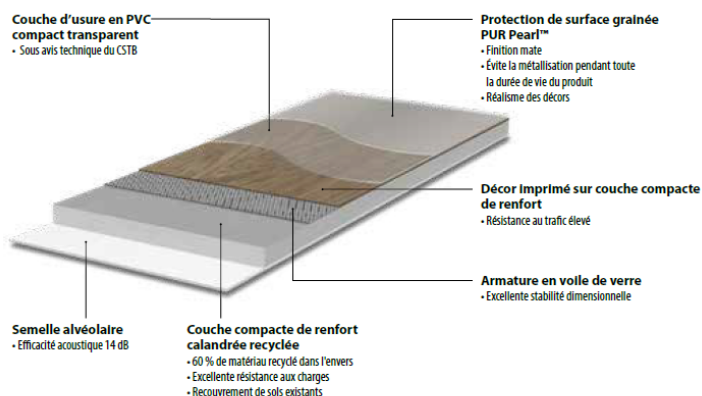
### Revêtement de sol PVC U3 P3 en dalles ou en lames plombantes amovibles

Fourniture et pose de dalles ou de lames PVC plombantes amovibles validé par un Avis Technique et apte à l'emploi dans les locaux au plus classés U3 P3 E1/2 C2<sup>(1)</sup> type Allura flex 0.55. Le revêtement de sol PVC compact imprimé à couche d'usure calandree de 0,55 mm d'épaisseur en dalles plombantes 50 x 50 cm ou 100 x 100 cm (sur demande) et lames plombantes 20 x 100 cm, 20 x 120 cm, 28 x 150 cm, ou format point de Hongrie PH 20 x 120 cm, groupe T d'abrasion de conception et fabrication 100 % européenne à partir d'une technologie sans phtalate. Le revêtement offrira une résistance au poinçonnement  $\leq 0,10$  mm, une stabilité dimensionnelle  $\leq 0,05$  % et une efficacité acoustique de 14 dB. Sa structure et sa masse surfacique permettront une pose plombante. Il sera doté d'un traitement de surface PUR Pearl™ facilitant l'entretien et permettant d'éviter toute métallisation ou entretien par méthode spray durant toute la durée de vie du produit.

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à **6 ans supplémentaires** (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant<sup>(2)</sup>).

Les chutes de pose peuvent être recyclées via notre programme de recyclage Forbo **Tournesol**.

Découvrir l'ensemble de la **gamme coloristique**



## MODE DE POSE & ENTRETIEN

### Mode de pose

#### Pose poissée ou maintenue :

Mise en œuvre et type de colle (**type 542 eurofix tack plus**) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12 et de l'Avis Technique du CSTB : n°12/18-1771\_V1. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'implique le classement E. E1 ou E2 : pose à joints vifs. Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.12. L'entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : plinthes, plinthes complètes ou plinthes décoratives PVC.

### Entretien

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant. La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dénomination commerciale	<b>Allura flex 0.55</b>
Avis Technique / DTA	<b>n°12/18-1771_V1</b>
Apte à l'emploi dans les locaux au plus classés	<b>U3 P3 E1/2 C2</b>
Épaisseur totale	<b>4 mm</b>
Couche d'usure	<b>0,55 mm</b>
Masse surfacique totale	<b>5 200 g/m<sup>2</sup></b>
Groupe d'abrasion	<b>T</b>
Efficacité acoustique déclarée	<b><math>\Delta L_w = 14</math> dB</b>
Poinçonnement rémanent	<b><math>\leq 0,10</math> mm (exigence de la norme <math>\leq 0,20</math> mm)</b>
Réaction au feu	<b>Bfl-s1* - 89208753.01br (TÜV Rheinland)</b>
Classification selon NF EN 651 (ISO 11 638)	<b>33 - 42</b>

\* Valable sur support incombustible A1fl ou A2fl

## DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

- **FDES** conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A1 et à son complément national NF EN 15804/CN et consultable sur INIES.
- Fabrication à partir d'une technologie sans phtalate
- Taux d'émission de TVOC  $< 20 \mu\text{g}/\text{m}^3$ , classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire)
- Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH<sup>(3)</sup>

(1) E1 sur support bois ou linoléum sans autolaveuse / PH Point de Hongrie (format non rectangulaire) : hors Avis technique  
 (2) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral® ou de la mise en place d'un système Nuway® selon trafic (voir conditions sur [www.forbo-flooring.fr](http://www.forbo-flooring.fr)).  
 (3) Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre du règlement REACH.